



Bulletin de solidarité – Particuliers

Merci de compléter ce bulletin et de l'envoyer, accompagné de votre règlement à :
Restos du Coeur de l'Isère
1, rue de la Gare
38950 Saint-Martin le Vinoux

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Je ne souhaite pas recevoir des informations des Restos du Coeur sur mon adresse mail

Pour aider les plus démunis à s'en sortir, j'approuve l'action des Restos du Coeur en donnant :

30 € Pour un repas quotidien pendant un mois

90 € Pour un repas quotidien durant tout l'hiver

180 € Pour assurer un repas quotidien à une mamansolée et son enfant durant tout l'hiver

526 € Pour aider une famille tout l'hiver

Autre montant €

Je règle à l'ordre des Restos du Coeur de l'Isère

Par chèque

Autres : _____

Signature

La loi Coluche vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 75 % de votre don, plafonné à 526 €. Au-delà, et dans la limite de 20 % de vos revenus imposables, la déduction est encore de 66 %. Si vous dépassez cette limite, l'excédent vous donnera droit à un crédit d'impôt sur les cinq années suivantes.

Pour toute information complémentaire, contactez les Restos du Coeur de l'Isère :

04 76 70 44 68 – ad38.siege@restosducoeur.org

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à : ad38.siege@restosducoeur.org

Les Restos du Coeur ne pratiquent ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.